

Courrier reçu le

15 AVR. 2021

Mairie de la Roche-Chalais

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA PRÉVENTION
(DGA-SP)

Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

à

Affaire suivie par :
Pour le Conseil départemental :
Hélène LEFAURE-DIEUADE
Pour la DD-ARS :
Sylvie BOUE

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU
Maire de la Roche-Chalais
Place Émile Cheylud
24490 La Roche-Chalais

Objet : EHPAD DE LA ROCHE CHALAIS
Réf : DIR/HLD/LC/2021/n°46

Monsieur le Maire,

En votre qualité de président du conseil d'administration, vous avez demandé, par courrier du 26 mars dernier, qu'une mission d'analyse conjointe soit conduite par l'Agence régionale de santé (ARS) et le Département au sein de l'EHPAD de la Roche Chalais, particulièrement impacté par la crise sanitaire.

L'établissement a en effet été durement touché par de nombreux décès liés à la COVID-19.

Nous comprenons que cette situation suscite douleur et incompréhension de la part des résidents et de leurs familles, mais aussi de la part des élus locaux et des professionnels qui s'y sont trouvés confrontés.

Votre sollicitation nous semble par conséquent totalement légitime.

Pendant, les conditions préalables nécessaires à la bonne conduite d'une telle mission ne sont aujourd'hui clairement pas réunies :

- D'une part, l'épidémie, loin d'être terminée, tend au contraire à s'accélérer de nouveau dans le département, rendant difficile l'organisation pratique d'un véritable audit sur site. Or, une mission d'analyse supposerait que plusieurs agents, de différents corps de métiers, puissent circuler dans l'établissement et mener des entretiens avec les professionnels et résidents. Une telle organisation paraît difficile à mettre en place dans des conditions de sécurité satisfaisantes, avant que l'épidémie n'ait significativement régressé.

.../...

- D'autre part, la pleine efficacité d'une telle mission et la pertinence de ses conclusions nécessiterait une parfaite connaissance des modes de transmission du virus, des facteurs de vulnérabilité des individus – dont seuls certains sont identifiés à ce jour – et de l'impact de l'environnement sur la vitesse de propagation de la maladie. Comme vous le soulignez justement, cette mission doit être menée dans un sens constructif, dans le but d'identifier les spécificités de l'établissement – populationnelles, architecturales ou autres – qui pourraient expliquer une sur-contamination ou une surmortalité. Ces facteurs seront vraisemblablement étudiés au niveau national, mais là encore pas avant la fin ou du moins le ralentissement de l'épidémie.

Aussi, nous vous proposons de différer la réponse à votre requête, sans bien entendu en remettre en cause l'intérêt ni le bien-fondé, et d'y répondre lorsque la situation sanitaire permettra à la mission de se dérouler dans de bonnes conditions.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

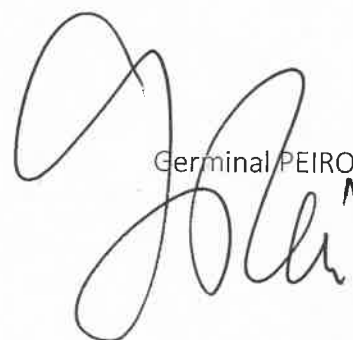
Bien cordialement

Fait à Périgueux, le **12 AVR. 2021**

La Directrice de la Délégation Départementale
de l'ARS Dordogne


Marie-Ange PERULLI

Le Président du Conseil départemental


Germinal PEIRO